



**Municipalité de Rivière-à-Pierre**

## **Règlement 455-16**

---

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 455-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANSIME NUMÉRO 432-14 AFIN DE REVOIR LA LISTE DES VOIES DE COMMUNICATION PRIVÉES EXISTANTES**

---

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-à-Pierre, tenue le 5 décembre 2016, à 19h30 au centre communautaire à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire	Jean Mainguy
Mesdames les conseillères	Andrée St-Laurent
	Kathleen Thibaudeau
Messieurs les conseillers	Denis Bouchard
	Alain Lavoie
	Patrick Delisle

Était également présente madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 432-14 est entré en vigueur le 9 octobre 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de modification à la réglementation d'urbanisme a été déposée à la municipalité afin de faire reconnaître la portion d'une rue privée existante se trouvant dans le secteur compris entre la rivière Batiscan, la carrière Polycor et le lac Kennedy;

**CONSIDÉRANT QUE** ce chemin privé existe depuis de nombreuses années, qu'il est carrossable en automobile et qu'il possède des dimensions suffisantes pour permettre le passage des véhicules d'urgence ou utilitaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de toponymie du Québec a officialisé certains noms de voies de communications privées existantes depuis l'entrée en vigueur du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme et qu'il y a lieu d'apporter les modifications requises à la liste ainsi qu'à la carte apparaissant à l'annexe III dudit règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 3 octobre 2016;

IL EST PROPOSE PAR M. PATRICK DELISLE  
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE LE CONSEIL ADOPTE LE RÈGLEMENT # 455-16 ET QU'IL SOIT ORDONNÉ CE  
QUI SUIT :

**Article 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 455-16 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 432-14 afin de revoir la liste des voies de communication privées existantes ».

**Article 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement vise à reconnaître le prolongement de la rue privée identifiée comme étant la route numéro 1 sur la carte placée à l'annexe III du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme. La reconnaissance de ce tronçon de chemin privé existant a pour but de permettre l'émission d'un permis de construction dans ce secteur en respect avec les conditions d'émission du permis de construction prescrites audit règlement.

Ce règlement vise également à reconnaître le chemin Julia-Paquet ainsi qu'à ajuster le tableau et la carte de l'annexe III suite à l'officialisation de certains noms de chemins privés par la Commission de toponymie du Québec.

**Article 5 : MODIFICATION DU TABLEAU IDENTIFIANT LES VOIES DE COMMUNICATION PRIVÉES EXISTANTES**

Le tableau apparaissant à l'annexe III du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme contenant la liste des voies de communication privées existantes est modifié par le tableau placé à l'annexe A du présent règlement. Le tableau est modifié de manière à renommer les chemins numéros 2, 6, 22, 24, 30, 32, 34, 35, 36, 37 et 38 ainsi qu'à ajouter le chemin Julia-Paquet.

**Article 6 : MODIFICATION DE LA CARTE ILLUSTRANT LES VOIES DE COMMUNICATION PRIVÉES EXISTANTES**

La carte placée à l'annexe III du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme est en partie modifiée par la carte apparaissant à l'annexe B du présent règlement. Les modifications apportées à la carte sont les suivantes :

- Prolonger la rue privée identifiée comme étant la route numéro 1 de manière à ce que son tracé se poursuive sur les lots 5 221 548, 5 221 849, 5 221 850, 5 221 848 et 5 794 389;
- Identifier le chemin Julia-Paquet;
- Renommer les chemins numéros 2, 6, 22, 24, 30, 32, 34, 35, 36, 37 et 38 dans le tableau apparaissant au bas de la carte;
- Ajouter un agrandissement illustrant les chemins numéros 6, 7, 11 et 12.

**Article 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À RIVIÈRE-À-PIERRE, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2016.

---

Jean Mainguy  
Maire

---

Pascale Bonin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

*Avis de motion donné le : 3 octobre 2016*

*Projet de règlement adopté le : 7 novembre 2016*

*Assemblée de consultation publique tenue le : 5 décembre 2016*

*Règlement adopté le : 5 décembre 2016*

*Approbation par la MRC de Portneuf : 14 décembre 2016*

*Délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf le : 20 décembre 2016*

*Entrée en vigueur le : 9 janvier 2017*

*Publication le : 9 janvier 2017*

---

**Modification du tableau identifiant les voies de communication privées existantes**


---

#	Nom de la rue ou description de sa localisation
1	Chemin derrière la carrière Polycor via la <i>rue du Lac-Vert</i>
2	Chemin derrière la carrière Polycor via la <i>rue du Lac-Vert</i>
3	<i>Chemin du Lac-Castor</i>
4	Chemin menant vers la carrière 4 de Polycor via le <i>chemin Roger-Lavoie (ancien chemin Talbot)</i>
5	Chemin menant vers le lac Quatorze via la <i>rue du Lac-Vert</i>
6	<i>Chemin de la Tourbière</i>
7	Chemin menant vers le lac Saint-Laurent Est
8	<i>Rue Prévert</i>
9	<i>Rue du Lac-Labbé</i>
10	<i>Avenue Lizotte</i>
11	<i>Avenue Caché</i>
12	<i>Avenue du Faubourg</i>
13	Chemin des Gauthiers via la <i>rue du Lac-Vert</i>
14	<i>Avenue Delisle</i>
15	<i>Chemin Saint-Laurent</i>
16	<i>Chemin du Lièvre</i>
17	<i>Avenue Bellevue</i>
18	Chemin menant vers le lac Vaseux via la <i>rue Principale</i>
19	<i>Avenue des Sables Ouest</i>
20	<i>Chemin des Mésanges</i>
21	<i>Rue de la Rivière-Blanche</i>
22	<i>Chemin Harding</i>
23	<i>Chemin du Domaine-Gauvin</i>
24	<i>Chemin Robitaille</i>
25	Chemin du Club Arleau via la <i>route de la Rivière-à-Pierre</i>
26	<i>Chemin Colbert</i>
27	Chemin menant vers le lac de la Montagne Sud via le <i>chemin Colbert</i>
28	Chemin menant vers le lac de la Montagne Nord via le <i>chemin Colbert</i>
29	<i>Chemin Colbert</i>
30	<i>Chemin du Lac-du-Sauvage Nord</i>
31	Chemin menant vers le lac du Sauvage Ouest via le <i>chemin Colbert</i>
32	<i>Chemin de la Tour</i>
33	Chemin menant vers le lac Hervé via la <i>route de la Rivière-à-Pierre</i>
34	<i>Chemin du Lac-à-la-Meule</i>
35	<i>Chemin du Lac-à-la-Meule</i>
36	<i>Chemin du Lac-à-la-Meule Nord</i>
37	<i>Chemin Thérèse-Lortie</i>
38	<i>Chemin Aimé-Côté</i>
39	<i>Chemin Joseph-Perthuis</i>
40	<i>Chemin du Gouverneur-Duquesne</i>
41	<i>Chemin Julia-Paquet</i>

Modification de la carte illustrant les voies de communication privées existantes

